



Organisation
internationale
du Travail

Appel à proposition pour l'élaboration des lignes directrices des TP-HIMO pour renforcer la protection sociale au Burundi

Dans le cadre de son appui au Gouvernement du Burundi pour développer des programmes de protection sociale répondant aux besoins de la population, Le Bureau Pays du BIT à Dar-es-Salaam pour le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Uganda invite tout consultant international individuel qualifié et intéressé à soumettre son offre pour des lignes directrices des TP-HIMO pour renforcer la protection sociale au Burundi.

Période de réalisation de la mission : 30 septembre – 28 novembre 2024

Date limite : 21 septembre 2024

Projet: GLO/21/34/MUL (108490) Bâtir les socles de protection sociale pour tous – phase II

Les informations détaillées sur cet appel d'offre, les procédures de soumission et les documents requis sont indiqués dans les termes de référence.

En cas de besoin d'éventuelles clarifications, merci d'envoyer votre demande à nkurunziza@ilo.org

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR ELABORER LES LIGNES DIRECTRICES DES TP-HIMO POUR RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE AU BURUNDI

1. Context et justification

Le lien entre les politiques de promotion de l'emploi et d'extension de la protection sociale est affirmé par nombreux instruments internationaux, dans un objectif de croissance pro-pauvres et de travail décent.

L'adoption d'une approche intégrée permettrait de générer des revenus pour les populations pauvres et de soutenir la mise en place d'un socle de protection sociale et de promouvoir l'accès à un emploi décent pour les jeunes femmes et jeunes hommes en situation de non ou de sous-emploi, pauvres et vulnérables.

Pour ce faire, elle consisterait à créer une synergie entre les initiatives nationales de création d'emploi, politiques actives, et de la protection sociale, et les politiques passives du marché de l'emploi.

Au Burundi, cette vision est exprimée à travers le Programme National de Développement révisé (2023-2027), la Nouvelle Politique Nationale de la Protection sociale (2024-2033) qui placent la promotion de l'emploi et le développement de la protection sociale au cœur de ses priorités. Les deux instruments soulignent également le manque de cohérence entre les politiques de ces deux secteurs dans le passé et l'impact que cela représentait sur le développement du travail décent et la lutte contre la pauvreté.

Néanmoins, malgré des efforts récents de coordination et de gouvernance investis par le gouvernement pour améliorer la protection sociale, force est de constater que le Burundi connaît un système toujours très fragmenté avec divers acteurs sectoriels et des programmes qui ne sont pas cohérents. Cette situation est aggravée par un faible niveau de centralisation des informations dans le domaine de la protection sociale, et par conséquent une moindre vision d'ensemble sectorielle définie, en plus d'un manque d'harmonisation entre divers programmes. A cela s'ajoute également à l'étroitesse de l'espace fiscal pour assurer un financement adéquat et durable des programmes de protection sociale.

Par ailleurs le manque de cohérence entre les programmes de la protection sociale et les différentes stratégies de promotion de l'emploi influe négativement sur la promotion du travail décent limitant ainsi l'inclusion des ménages dans le secteur contributif de la protection sociale.

Face à ce contexte, la nouvelle Politique Nationale de la Protection sociale s'inscrit dans la vision d'évoluer vers un système intégré en identifiant l'emploi et la protection sociale comme des

mesures déterminantes et complémentaires devant permettre de remédier aux difficultés des familles, notamment des plus pauvres et des plus vulnérables.

Cette politique fournit un cadre global pour le secteur de la protection sociale pour les 10 prochaines années, réunissant les régimes contributifs et non contributifs et met en exergue le problème de chômage et de sous-emploi des jeunes qui constituent également un grand défi pour atteindre la protection sociale universelle.

La nouvelle politique et sa stratégie de sa mise en œuvre considèrent les Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'œuvre (TP-HIMO) comme une intervention de protection sociale. Elle vise :

- à assurer un revenu à aux membres des ménages pauvres et vulnérables ayant des capacités de travail mais un accès limité aux possibilités d'emplois par le biais d'activités à court terme, intensives et non qualifiées, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels. Ces TP-HIMO permettent un transfert social efficace pour résoudre le problème de sous-emploi dans les campagnes.

à construire ou remettre en état les actifs communautaires (les biens, les infrastructures publics/communautaires...) qui sont essentiels au moyen de subsistance d'une communauté. Ce travail communautaire renforce aussi la cohésion sociale.

Néanmoins, force est de constater que ces programmes restent éparpillés, étant exécutés à travers des projets limités dans le temps et en termes de couverture géographique, fournissant des emplois à seulement 2% de la population en âge de travailler. De plus, la plupart de ces interventions TP-HIMO ne tiennent pas en compte des aspects de protection sociale, de renforcement des capacités et de protection des travailleurs d'une part et d'autre part, elles sont financées par l'aide extérieure et ne sont que partiellement suivies par les structures gouvernementales.

La revue des filets sociaux réalisée en 2014 a relevé en outre le manque d'harmonisation au niveau des outils de supervision et de Suivi-Evaluation des programmes TP-HIMO, des critères de ciblage des bénéficiaires, de procédure de mise en œuvre et des niveaux de paiement ainsi que d'un cadre de collecte et d'analyse des données.

Le défi est ainsi celui d'assurer la mise à l'échelle et la pérennité à travers un programme national dans un contexte de capacité limitée de mise en œuvre d'une part et d'autre part, la problématique également de mettre en œuvre un mécanisme efficient de ciblage tenant compte des aspects de protection sociale. L'identification et la conception technique de nombreux sous-projets, le ciblage des chantiers et des participants, les processus de passation de marchés pour les équipements et les matériels, et la mise en œuvre des projets peut pousser la capacité existante à ses limites. Pour les bénéficiaires cette fragmentation complique la compréhension de ce que sont leurs droits et les conditions de travail auxquelles ils peuvent s'attendre. Ceci est exacerbé par une absence de mécanismes de plaintes intégrés.

Cependant, ces programmes sont propices à la coordination des partenaires au développement et des ministères sectoriels et peuvent constituer l'un des piliers d'un système de filets sociaux et le Burundi en a déjà connu l'expérience avec plusieurs programmes larges de développement. C'est le cas, par exemple, de grands projets du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) : le Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit (PTRPC), le Projet d'Appui à

l'intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B) et le Programme de Développement des Filières (PRODEFI). La FAO a également utilisé une approche similaire.

D'autres programmes se sont concentrés de manière plus étroite sur le développement des infrastructures et parmi les principales agences de gestion de TP-HIMO au Burundi se trouve l'Agence Burundaise pour la Réalisation des Travaux d'Intérêt Public (ABUTIP), qui a exécuté les composantes de TP-HIMO dans le Projet de Travaux Publics et de Gestion Urbaine (PTPGU) financé par la Banque Mondiale (BM) et dans deux projets de la BAD.

Tous ces programmes s'adressent à des catégories particulières de personnes présentant des vulnérabilités spécifiques. La raison d'être pour la sélection de ces zones géographiques varie selon la nature, les priorités et les ressources financières des différents programmes et projets.

A titre d'exemples :

- ✓ Le PAM utilise des méthodes de ciblage à base communautaire et des indicateurs concernant les biens des ménages, la production agricole et la présence d'activités de petit commerce, tout en donnant priorité aux rapatriés et aux ménages dirigés par les femmes ;
- ✓ Compte tenu de son rôle dans la réintégration post-conflit, le programme du PNUD s'est concentré sur les réfugiés rapatriés, les Personnes Déplacées Internes (PDI) et les ex-combattants, mais a pris soins d'associer aussi dans les TP-HIMO des résidents très vulnérables des communautés d'accueil afin d'éviter un sentiment de discrimination et de promouvoir la cohésion sociale ;
- ✓ Le FIDA a employé un processus plus complexe par lequel tous les ménages dans les zones ciblées par leurs programmes se sont classifiés eux-mêmes, dans diverses catégories socio-économiques ;
- ✓ Le projet pavage en Mairie de Bujumbura financé par la Coopération Technique Belge a privilégié le tirage au sort en tenant compte de l'aspect genre(hommes/femmes).

Le ciblage objectif des personnes vulnérables reste préoccupant, les différentes organisations n'ont pas une approche harmonisée de ciblage de leurs bénéficiaires posant le problème d'efficacité sur l'inclusion des vulnérables aux opportunités d'emploi. Pour tenter de répondre à ce défi, le ministère en charge des affaires sociales a développé un outil de ciblage utilisable à la fois en milieu rural et en milieu urbain en plus du questionnaire unifié utilisé actuellement par le projet Merankabandi mais ces outils ne sont pas encore vulgarisés.

Aujourd'hui, la nouvelle SNPS 2023-2028 préconise la mise en place des lignes directrices relatives aux TP-HIMO pour améliorer les revenus des populations vulnérables et réduire la pauvreté (ciblage, intensité de main d'œuvre, le niveau de salaire horaire adéquat, intégration des femmes/ personnes/ chef de ménages qui ont des personnes à charge, transformations des normes de genres, développement des compétences des bénéficiaires pour améliorer leur intégration dans le marché du travail, contribution à l'adaptation/ résilience des ménages et des infrastructures aux impacts du changement climatique,...) et d'un cadre unique de Suivi-Evaluation pour le secteur de la protection sociale en général et les TP-HIMO en particulier.

2. Objectif global de la consultation

L'objectif principal de la mission est d'examiner les programmes publics d'emploi mis en œuvre par des acteurs de divers secteurs, de synthétiser les bonnes pratiques et de recommander une stratégie commune pour intégrer une approche à forte intensité de main-d'œuvre dans les régimes de protection sociale en vue d'étendre la protection sociale aux communautés les plus vulnérables.

3. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la présente contribuera à :

- (i) Réaliser une cartographie et une documentation complète sur les interventions TP-HIMO au Burundi, en identifier la typologie par secteur et en évaluer les rôles dans le renforcement de la résilience y inclus aux impacts du changement climatique et la lutte contre la pauvreté. Cette évaluation sera désagrégée par genre et d'autres vulnérabilités pertinentes ;
- (ii) Analyser les écarts entre différents programmes de travaux HIMO au niveau des critères et normes appliqués (dans la détermination des salaires des programmes, d'autres conditions de travail, la sélection des travailleurs en tenant compte des différences dans la participation des hommes/ femmes, les personnes vivant avec handicap, des sites d'intervention des projets et de l'agence d'exécution d'autre part, les impacts positifs ou négatifs sur les femmes qui participent dans les TP HIMO ainsi que sur leurs enfants. [lien étude ILO en Inde sur cette thématiques.](#)
- (iii) Examiner les buts et objectifs de ces programmes, ainsi que la mesure dans laquelle ils intègrent ou non les objectifs de protection sociale.
- (iv) Proposer, à base de son expérience/expertise et de la réglementation régionale et internationale relative à la mise en œuvre des TP-HIMO et les bonnes pratiques, un manuel comprenant des lignes directrices relatives à chaque type de TP-HIMO pratiqué ou susceptibles d'être mise en œuvre au Burundi pour assurer une meilleure harmonisation et une coordination efficace des projets/programmes HIMO. Ce guide devrait focaliser et examiner le soutien technique et de gestion dont disposent les bénéficiaires des projets pour mettre en œuvre le TP-HIMO, en mettant l'accent sur la conception opérationnelle des actifs/projets, la mise en œuvre et la maintenance des projets afin d'assurer la durabilité et l'appropriation par la communauté. Ce guide devant servir d'outil de référence pour une bonne conception et pour une meilleure sélection de projets/programmes HIMO, la sensibilité aux femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables tout en maximisant les impacts positifs avec des activités complémentaires
- (v) Proposer des activités de programme complémentaires en matière de nutrition, de changement des comportements sociaux, d'éducation financière et de renforcement des compétences qui peuvent être mises en œuvre aux côtés de TP-HIMO pour renforcer la résilience au niveau des ménages et des communautés.
- (vi) Développer les outils de collecte de l'information et de suivi-évaluation des projets/programmes HIMO ;
- (vii) Assurer deux (02) sessions de formation sur les outils de collecte de l'information et le suivi-évaluation des projets/programmes HIMO à l'endroit des membres de l'équipe chargée du suivi-évaluation au niveaux central et décentralisé.

Le consultant devra s'inspirer de l'instrument Programmes de travaux publics et protection sociale [ISPA](#) dans la réalisation de cette mission.

4. Portée et méthodologie de la mission

L'étude sera réalisée par une équipe d'un consultant national (recruté par la BM) et un consultant international (recruté par le BIT) sous la responsabilité du consultant international. La réalisation de cette mission suivra trois étapes essentielles permettant i) la collecte et l'analyse des informations disponibles ii) la consultation de toutes les parties prenantes pour discuter et valider les différentes approches iii) ainsi que l'élaboration d'un rapport technique contenant les conclusions et les orientations méthodologiques définissant la stratégie et les différentes étapes pour mettre sur pied une approche intégrée de l'extension de la protection sociale et de la promotion d'emploi à travers la mise à contribution des travaux HIMO.

Les consultations nationales et la collecte des données sont assurées par le consultant national qui partagera chaque fois leur transcription au consultant international pour analyse suivant le format qui sera convenus entre eux.

La séquence des activités peut être résumée comme suit :

- Rencontre avec l'équipe de l'OIT, la BM et du SEP/CNPS : une réunion sera organisée entre les deux consultants, l'équipe de projet de l'OIT, et la BM et le SEP/CNPS afin de s'assurer de la compréhension des termes de référence, d'établir un calendrier d'activités et de répondre à d'éventuelles questions.
- Analyse documentaire : les consultants examineront les informations existantes ainsi que les documents stratégiques de référence pour définir (en collaboration avec l'équipe de l'OIT et la BM) la portée de l'étude. Ils élaboreront ensuite une note méthodologique et la soumettront pour examen.
- Recherche documentaire et sur le terrain et production du projet de rapport : les consultants assureront la collecte des informations qu'il analysera pour couvrir les objectifs détaillés dans ces termes de référence. Cela comprend notamment une revue des textes réglementaires et législatifs régissant le monde du travail et la protection sociale, des données et de la documentation existantes telles que les enquêtes sur les conditions des vies des ménages, rapports des programmes de développement des travaux publics, les études et analyse sur les différents programmes de protection sociale, les rapport d'évaluation des programmes de promotion de l'emploi, les enquêtes sur la consommation ou le revenu des ménages, les enquêtes sur les entreprises et les données administratives obtenues auprès des ministères et des institutions de sécurité sociale, discussions avec les hauts cadres de l'Etat impliqués dans la gestion des programmes de développement, les responsables des organismes de sécurités sociales, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, etc. Les résultats de la recherche documentaire et de la recherche sur le terrain renforceront la triangulation de l'information. Les consultants produiront une ébauche de rapport détaillant les résultats de la recherche, les forces et les faiblesses d'inclusion des personnes vulnérables dans les TP-HIMO ainsi que des recommandations clés, puis le soumettront au bureau de l'OIT.
- Restitution et validation, et production du rapport final : Les conclusions seront présentées pour discussion et validation à l'occasion d'un atelier des différentes parties prenantes, et pour définir la feuille de routes des prochaines étapes vers la mise sur en œuvre d'une stratégie intégrée d'extension de la sécurité sociale et la promotion de l'emploi au plus vulnérables à travers les

travaux HIMO. Ce processus sera dirigé par l'OIT en collaboration avec la BM et le SEP/CNPS, le ministère de la fonction Publique, du Travail et de l'Emploi et le Ministère des Infrastructures, Équipement, Logements Sociaux.

Les consultants réviseront ensuite le projet de rapport pour intégrer les contributions issues de l'atelier et soumettront un rapport final à l'OIT et à la BM, qui à son tour le communiqueront officiellement au SEP/CNPS avec copie aux deux ministères ci-haut cités.

5. Livrables et échéanciers

Les activités prévues sous ces termes de références devront avoir lieu entre les mois de Septembre et Novembre 2024 pour une durée de 35 jours ouvrables.

Les livrables suivants sont attendus :

Livable 1 : Note méthodologique.

La première tâche consistera à examiner les documents de référence fournis par l'OIT, d'autres documents existant au niveau national sur la protection sociale et à identifier les sources d'information disponibles pour mener la recherche documentaire, l'emploi et le développement des travaux publics. Cette évaluation préliminaire devrait permettre de déterminer l'information qui peut alimenter les différentes composantes de l'étude, puis de cerner les lacunes en matière d'information à combler et les méthodes pour y parvenir (c.-à-d. au moyen d'un examen documentaire, d'entrevues avec des informateurs clés et de la collecte de données primaires).

Les consultants produiront une note méthodologique qui comprendra :

- La spécification des principaux objectifs de l'étude (objectifs généraux et spécifiques).
- La portée de l'étude et les différentes parties prenantes.
- Les principales questions à couvrir et, pour chacune d'elles, la méthode de collecte des données, les principales sources d'information et, le cas échéant, la ou les méthodes et outils de collecte des données, etc.
- Une liste préliminaire des institutions compétentes et des principaux informateurs.
- les outils de recherche, y compris un plan de travail de recherche sur le terrain, une enquête et/ou des questions pour les informateurs clés/ groupes témoins.
- Moyens de recherche disponibles : modérateurs, intervieweurs, transcription, etc.
- Plan de travail comprenant la répartition des tâches ainsi qu'un calendrier des activités.
- Une suggestion de plan pour le projet de rapport.

Livable 2 : Une ébauche de rapport d'un maximum de 50 pages, qui devrait résumer les résultats de la recherche documentaire et sur le terrain.

Ce projet de rapport devra être communiqué au BIT et la BM deux (2) semaines avant l'organisation de l'atelier de validation pour commentaires. Il couvrira :

1) L'aperçu des lois, règlements, politiques, stratégies et régimes/mécanismes renseignant sur les mécanismes de protection sociale et le développement des travaux HIMO au Burundi

2) une cartographie des programmes de travaux HIMO exécutés au Burundi selon les différents secteurs y compris description de de leur contribution dans l'amélioration de la résilience, la lutte contre la pauvreté ainsi que leur prise en compte des principes du travail décent, cette cartographie devra indiquer également les critères et les normes appliqués par chaque programme dans détermination des salaires des programmes d'une part et la sélection des travailleurs, des sites d'intervention des projets et de l'agence d'exécution d'autre part, l'impact sur les bénéficiaires et sur leurs enfants (positifs ou négatifs)

3) Description des mécanismes et fonctionnement des programmes des TP HIMO au Burundi y compris l'analyse de leurs principaux défis et opportunités pour contribuer à une stratégie intégrée d'extension de la protection sociale aux populations les plus pauvres. Les consultants devront également élucider les critères et les normes appliqués par chaque programme dans la détermination des salaires des programmes d'une part et la sélection des travailleurs, des sites d'intervention des projets et de l'agence d'exécution d'autre part.

4) Recommandation opérationnelles sous forme d'un manuel comprenant des lignes directrices inspirées des instruments régionaux, internationaux et l'expérience internationale relatives à chaque type de TP-HIMO pratiqué ou susceptibles d'être mise en œuvre au Burundi pour assurer une meilleure harmonisation et une coordination efficace des projets/programmes HIMO. Le manuel devra fournir clairement des orientations stratégiques pour que les programmes HIMO deviennent un instrument efficace de la politique sociale nationale répondant aux situations de grande vulnérabilité au Burundi en complément aux programmes de protection sociale existants ciblant les populations les plus pauvres avec des orientations pour maximiser les impacts positifs sur les enfants et minimiser les impacts négatifs

5) Proposition des outils de collecte d'information et de suivi-évaluation des projets/programmes HIMO ainsi qu'une proposition d'architecture institutionnelle pour une meilleure coordination du secteur.

6) L'ensemble final d'outils de recherche, à inclure dans l'annexe.

Les consultants devront réviser le projet de rapport sur base des commentaires de l'OIT, de la BM et du SEP/CNPS, et présenter le projet de rapport actualisé lors de l'atelier de validation tripartite.

Livrable 3 : Un rapport final d'un maximum de 60 pages, qui couvre les objectifs susmentionnés et intégrant les commentaires et les contributions issus de l'atelier de validation.

Le rapport final produit par les consultants sera rédigé en français (Times New Roman 12-single space). Les consultants devront également produire une note synthèse de l'étude avec une présentation Powerpoint qu'ils présenteront lors d'un atelier de validation du rapport. Le rapport comprendra un résumé exécutif de 2 à 3 pages, une table des matières comprenant des figures et des tableaux pertinents, ainsi que les annexes pertinentes.

Livrable 4 : Produire un rapport pour l'atelier de validation.

6. Honoraires et modalités de paiement

A l'achèvement du travail à sa satisfaction, le BIT paiera au consultant :

- 20% du total à la réception et acceptation par le BIT du livrable 1
- 40% du total à la réception et acceptation par le BIT du livrable 2

- 20% du total à la réception et acceptation par le BIT du livrable 3
- 20% du total à la réception et acceptation par le BIT du livrable 4

Le consultant ne pourra en aucun cas prétendre à d'autres paiements que ceux expressément prévus ci-dessus.

7. Expérience et compétences requises

Le candidat doit démontrer l'expérience, l'expertise et les compétences suivantes :

- Avoir un diplôme minimum de master, d'expérience multidisciplinaire avec des compétences et une expertise éprouvée en sciences sociales, en économie, droit ou dans d'autres domaines d'études pertinents ;
- Expertise technique en gestion des TP-HIMO, ressources naturelles, création d'actifs, ou travaux publics dans le cadre de la protection sociale.
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle tant au niveau national qu'international dans le domaine de l'emploi,
- Bonne connaissance des secteurs des travaux publics et de la protection sociale,
- Une bonne connaissance de l'approche de l'OIT sur le travail décent y compris la mise à l'échelle des travaux HIMO
- Connaissance de l'OIT, de son mandat, ainsi que son approche en matière de protection de promotion d'emploi en général et des travaux HIMO en particulier
- Excellente maîtrise du français et la connaissance de l'anglais serait un atout.
- Capacité à mener des recherches qualitatives, à traiter avec de multiples parties prenantes et à préparer des rapports, des textes légaux dans le domaine de la sécurité sociale et de la protection sociale et des recommandations axées sur les stratégies opérationnelles tout en tenant compte des réalités spécifiques du pays.

8. 6.2. Soumission et procédure de candidature

Les candidats intéressés doivent soumettre leur proposition technique et financière ainsi que d'autres pièces justificatives (CV des consultants, exemples de missions similaires réalisées) dans un dossier unique par courrier électronique à darprocurement@ilo.org citant comme objet : « ***Elaboration des directives des TP-HIMO sensibles à la protection sociale pour le Burundi*** », au plus tard 21/9/ 2024 à minuit (heure de Bujumbura).

Toutes les soumissions sont adressées à la Directrice pays du Bureau du BIT pour la République-Unie de Tanzanie, le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda, Kazi House, No.75/25, Maktaba Street, Boite Postale : 9212, Dar es Salaam, Tanzanie.

Ensemble, la proposition technique et financière ne devrait pas dépasser 5 pages, à l'exclusion des annexes. La proposition technique devra comprendre un résumé de l'approche méthodologique proposée, la description des qualifications et de l'expérience professionnelle du consultant. La proposition financière ne devrait pas dépasser 12.000\$. Le candidat sera sélectionné sur la base du rapport qualité-prix.